



## Communiqué de presse

Mardi 8 février 2022

### **La Bourse de Casablanca signe une convention d'adhésion au programme DATA-TIKA de la CNDP.**

**Rabat- 08/02/2022** – La Bourse de Casablanca et La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à Caractère Personnel) ont signé, ce mardi 8 février 2022 dans les locaux de la CNDP, une convention de partenariat d'adhésion au programme DATA TIKA. Ce partenariat, pour une durée de quatre (04) années, vise à accompagner la mise en conformité de la Bourse de Casablanca et de son écosystème en matière de protection des données à caractère personnel.

Signée par M. Tarik SENHAJI, Directeur Général de la Bourse de Casablanca, et M. Omar SEGHROUCHNI, Président de la CNDP, cette convention formalise l'adhésion de la Bourse de Casablanca au programme « DATA-TIKA » mis en place par la CNDP le 9 juillet 2020 dans le but de protéger le citoyen marocain au sein de l'écosystème numérique et de renforcer les mesures de protection des données à caractère personnel.

L'adhésion au programme DATA-TIKA du CNDP s'est imposée naturellement à la Bourse de Casablanca pour qui la technologie et la digitalisation sont des actifs stratégiques majeurs qui permettent de maintenir la performance opérationnelle de l'ensemble du marché boursier. A travers DATA-TIKA, la Bourse de Casablanca s'engage à intégrer la protection des données à caractère personnel dans l'ensemble de ses projets, et d'en faire la promotion en tant qu'élément central nécessaire à la confiance et au développement des marchés financiers.

Pour ce faire, ce partenariat porte sur trois volets stratégiques :

- **Volet n°1 : Renforcement de la conformité à la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel**
  - Organiser des sessions de formation des formateurs sur la protection des données à caractère personnel par la CNDP ;
  - Donner un accès pilote à l'application en ligne de dématérialisation des notifications à la CNDP ;
  - Mettre en place un système de pilotage et de suivi de la conformité
- **Volet n°2 : Inversion du paradigme et projets partenaires de la Bourse de Casablanca liés à la donnée à caractère personnel**
  - Réaliser des ateliers et brainstorms sur les différents usages de données à caractère personnel tels qu'envisagés ou souhaités par la Bourse de Casablanca et son écosystème dans le cadre de ses développements métiers et repositionnements stratégiques futurs ;
  - Etudier l'impact de la loi, dans le cadre d'une approche Privacy by Design, sur les projets futurs de la Bourse de Casablanca
  - Identifier les différentes problématiques de la Bourse de Casablanca liées à la protection des données à caractère personnel.
- **Volet n°3 : Alimentation des lignes directrices pour les briques de confiance**
  - Formaliser les conclusions identifiées au sein du volet n°2 afin d'alimenter une réflexion transverse, multipartenaires et multi-adhérents, devant aboutir à la production de préconisations sur les briques de confiance au service de différents usages, sur le plan national, au-delà des besoins spécifiques à la Bourse de Casablanca.



## À propos de la Bourse de Casablanca

La Bourse de Casablanca a été créée en 1929. Elle exerce sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances dans le cadre d'un cahier des charges, et a pour mission d'enrichir de manière continue l'offre de produits et services, de développer et de déployer une stratégie globale commune aux différentes composantes du marché boursier, d'en développer l'infrastructure, de contribuer à son développement et de gérer des entités consécutives de l'infrastructure relevant de la Holding. La Bourse de Casablanca se positionne parmi les principales places en Afrique. À fin 2021, la capitalisation s'est établie à 690,7 milliards MAD.

Retrouvez la Bourse de Casablanca sur les réseaux sociaux :

<https://www.linkedin.com/company/casablanca-stock-exchange/>

<https://twitter.com/BoursedeCasa>

<https://facebook.com/BourseDeCasablanca/>

## À propos de la CNDP

La protection de la vie privée, au Maroc, est consacrée par l'article 24 de la Constitution du Royaume : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée. ... »

La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a été créée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. (BO n° 5714 du 05/03/2009).

Retrouvez toutes les actualités de la CNDP sur : [www.cndp.ma](http://www.cndp.ma)